

Manitoba et Territoires du Nord-Ouest.

	{ Annuités.....	148,865 00
	{ Instruments aratoires.....	26,511 00
	{ Grains de semence.....	3,570 00
	{ Bestiaux et porcs.....	6,251 00
	{ Provisions pour les Sauvages sans ressources, y compris les provisions fournies lors du paiement des annuités, et munitions données aux Sauvages pour leur permettre de chasser.....	354,319 00
155	{ Habillements—Distribution triennale.....	6,400 00
	{ Ecoles du jour.....	42,540 00
	{ do d'industrie.....	81,429 00
	{ Arpentages.....	6,500 00
	{ Gages des instructeurs d'agriculture.....	33,122 00
	{ Entretien des fermes.....	16,443 00
	{ Sioux.....	3,772 00
	{ Dépenses générales.....	125,953 00
	{ Bâtiments de l'agence.....	21,075 00

XXVIII.—POLICE A CHEVAL DU NORD-OUEST.

	{ Solde de la police.....	332,176 00
	{ Subsistance.....	91,250 00
	{ Fourrage.....	82,000 00
	{ Combustible et éclairage.....	35,000 00
	{ Habillements.....	70,000 00
156	{ Réparations, renouvellement, remonte, armes et munitions.....	60,000 00
	{ Médicaments et fortifiants et dépenses de l'hôpital.....	5,000 00
	{ Livres et papeterie.....	5,000 00
	{ Eclaireurs, guides, frais pour billets de logement, allocations de voyage, transport des membres de la police et des munitions.....	60,000 00
	{ Dépenses imprévues.....	8,000 00

XXIX.—DIVERS.

157	"Gazette du Canada".....	6,000 00
158	Impressions diverses.....	20,000 00
159	Dépenses imprévues sujettes à un arrêté du conseil, et dont un compte en détail sera soumis au parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session.....	25,000 00
160	Commutation de remise de droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine.....	2,000 00
161	Dépenses du gouvernement des territoires du Nord-Ouest, y compris impressions, chemins, ponts, passages d'eau, et aide aux écoles, etc.....	142,889 10
162	Dépenses du gouvernement du district de Kéwatin.....	3,500 00
163	Dépenses de la mise à exécution de "l'Acte de Tempérance du Canada".....	10,000 00
164	Compensation aux membres de la police à cheval du Nord-Ouest, pour blessures reçues au service.....	2,000 00
165	Dépenses se rattachant aux levées hydrographiques des lacs Supérieur et Huron.....	18,000 00
166	Appointements de M. Fabre et dépenses imprévues de son bureau.....	3,500 00
167	Pour couvrir les frais de causes en litige.....	5,000 00
168	Pour couvrir les dépenses des notes des témoignages rendus au sujet des comptes publics rapportés à l'auditeur général du Canada, sous l'autorité de l'article 57 de "l'Acte du revenu consolidé et de l'audition"; et pour payer les services d'hommes de loi rendus à l'auditeur général, et de personnes qui lui ont aidé à estimer la valeur des impressions faites par les officiers-rapporteurs et autres.....	500 00